



Mairie de

12120 CASSAGNES-BéGONHÈS

☎ : 05.65.46.70.09 - 📠 05.65.46.70.09
mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU 13 avril 2015 – 18 h 30

- Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales (TH - TF et TFN) - proposition de reconduction à l'identique de l'année n-1
 - Vote des Budgets Primitifs 2015 : commune - Lotissements Chênes 2 et 3 - CCAS = Compta M14
: Assainissement - Opérations funéraires = compta. M4
 - Réactualisation forfait communal 2015 versé à l'Ecole privée sous contrat d'association
 - Précisions sur divers points (Modification du forfait par effectif pour école publique incluant fournitures scolaires - contrat de maintenance copies - consommables - timbres)
 - Communication des décisions du Maire le cas échéant
 - Relecture de la délibération du 22.01.2015 concernant la DETR 2015 pour le terrain de sport de Malet afin d'harmoniser le plan de financement avec l'attribution de la subvention retenue par l'Etat
-



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES

Le 13 AVRIL 2015

A 18 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur BOUNHOL, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Madame ALBINET, Monsieur FRAYSSE, Monsieur SOULIE, Madame VERNHES, Madame DANÈS, Monsieur FRAYSSIGNES, Monsieur CANIVENQ, Monsieur ALZIAR

Absents :

Représentés : Monsieur ISNARD par Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Monsieur BOUSQUET par Monsieur BOUNHOL, Madame COMBELLES par Monsieur FRAYSSE, Madame BLANCHARD par Madame ALBINET

Secrétaire : Madame ALBINET Clarisse

Date de la convocation : 08/04/2015

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le : 20.04.2015

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES**VOTE DES TAUX TH - TF - TFNB**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau référençant les bases d'imposition et invite son Conseil Municipal à se prononcer sur les taux à appliquer en 2015, la proposition consistant à une reconduction à l'identique de 2014

Il précise notamment que l'état transmis à la commune par les services fiscaux mentionne des bases prévisionnelles de la fiscalité locale, bases revalorisées en fonction de valeurs purement nominales, résultant de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives foncières et des variations physiques de la matière imposable résultant des changements intervenus au niveau des divers locaux imposables)

TAXES	BASE PREVISION. 2014	BASE PREVISION. 2015	BASE EFFECTIVE 2014	TAUX 2014	TAUX PROPOSE 2015	PRODUIT 2014	PRODUIT 2015 ATTENDU
TH	1 166 000	1 177 000	1 162 773	6.02 %	6.02 %	70 193	70 855
TFB	927 500	958 100	928 946	13.08 %	13.08 %	121 317	125 319
TFNB	68 900	69 600	68 911	79.11 %	79.11 %	54 507	55 061
TOTAL						246 017	251 235
ENCAIS-SEMENT SUP 2014						46	

Au titre des allocations compensatrices (TH – TFB et TFNB) la collectivité va percevoir 28658 € contre 30218 € en 2014 (perte de 1560 €) par contre gain de la fiscalité directe de 5 172 € sur base effective 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les taux proposés au titre de l'année 2015 permettant un produit de 251 235 € plus des allocations compensatrices de 28 658 €

OBJET : TABLEAU DES SUBVENTIONS 2015 de l'article 6574

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des subventions B1.7 du BUDGET PRIMITIF, selon la ligne concernée et vu l'article L2131-11 du C.G.C.T. (les élus membres d'une association ne peuvent pas prendre part à la délibération s'ils occupent des fonctions de contrôle au sein de l'Association) , les subventions sont adoptées de la façon suivante , état précisé que pour la ligne famille rurale le secrétariat est assuré par Mr BOUNHOL Francis, Mme ALBINET ne prenant pas part au vote, de plus pour la ligne ADMR à laquelle était servie une subvention de 160 € cette dernière est reportée au vote d'un prochain conseil

Article (1)	VOTANTS et EXPRIMES	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
-------------	---------------------	-----------	--------------------	---------------------------------	--------------------------

FONCTIONNEMENT					
	NB : 4 procurations				
6574	15 votants 15 pour		A REPARTIR	Association	7 853,50
6574	15 V 15 Pour		AERO-CLUB	Association	200,00
6574	15 Votants 15 Pour		ANTENNE SOLIDARITE	Association	150,00
6574	15 Votants 15 Pour	dont 150 € exceptionnel sur 2015	APEL ECOLE PUBLIQUE cant	Association	6 650,00
6574	15 votants 15 Pour	voir délibération	APEL ou ogec ECOLE PRIVEE SOUS CONT	Association	15 890,00
6574	15 Votants 15 Pour		ASS. LE VALLON	Association	35,00
6574	15 Votants 15 Pour		AU PLAISIR DE LIRE	Association	350,00
6574	15votants 15 pour		Anciens AFRIQUE DU NORD	Association	80,00
6574	15 Votants 15 pour		Association artisanat et cce Cassagnol		1 100,00
6574	15 V 15 pour		CAUE		80,00
6574	14 votants 14 pour (procuration non prise en compte membre association	dont 15.50 €/ EFFECTIF 8 jeunes	CLUB PETANQUE	Association	350,00
6574	15 V – 15 Pour	dont prêt Municipalité	CLUB de peinture du CEOR		300,00
6574	15 V 15 Pour	DCM DU 18.12.2014	EColePRIVEE/OGEC	Association	180,00
6574	15 V 15 Pour	DCM 18.12.2014 20 E=1280 + 70 € transport mater	ECOLE PU. Classe neige+Trans	Association	1 350,00
6574	12 V 12 Pour	procurarion Blanchard non prse en compte car donnée à un membre asociation	FAMILLES RURALES	Association	900,00
6574	15 V 15 Pour		FONDATION DU PATRIMOINE		50,00

6574	14 Votants 14 Pour			HANDI SPECTACLES		200,00
6574	15 V 15 NPour			LEVEZOU SEGALA AVEYRON XV	Association	2 000,00
6574	15 V 15 Pour	Verst DETERMINER	A	MEJSA - Cassagnes		5 395,00
6574				MOTO CLUB		110,00
6574	14 v 14 pour			PARELOUP CEOR FOOT. Seniors	Association	800,00
6574	15V 15 Pour			PREVENTION ROUTIERE	Association	35,00
6574	15 V 15 Pour			SOCIETE DE CHASSE	Association	110,00
6574	15 V.15 Pour			SPORT QUILLES CASSAGNOL	Association	160,00
6574	14 V 14 Pour	15/50/E EFFECTIF année n-1 (25)		SUB.ECOLE FOOT - Pareloup Céor sect		387,50
6574		15/50/E année-1(8)		SUB.ECOLE LEVEZOU SEGALA		124,00
6574		NB :si activité et AG		SYNDICAT D'INITIATIVE	Association	160,00

OBJET : VOTE DES BUDGETS DIVERS

BUDGET PRIMITIF COMMUNE DE CASSAGNES-BEGONHES

15 Votants dont quatre prourations - 15 pour

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses 885 153 €
- Recettes 885 153 € dont 233 097.49 € résultat de fonctionnement reporté année n-1

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses 1 837 725 € dont 406 288.80 € de restes à réaliser année 2014
- Recettes 1 837 725 € dont 171 533 € de restes à réaliser 2014 + 135 582.64 € de solde d'exécution année 2014

Les divers programmes en dépenses :

- Dépenses imprévues 1 600.97 €
- Emprunts 9 986 €
- Dette au département 10 525.40 €
- Remboursement emprunt Cté Cnes Viaur Céor Lagast et Cté Cnes Pays de Salars 336 179.00 €
- Avance communale futur lotissement 60 000.00 €
- Propositions nouvelles pour PLU 3 910 € + RAR 11 970.11 €
- Dépôts et cautionnements + dette RAR 2 605.79 €
- concessions et droits similaires RAR 168.00 €

- Acquisition de terrains	25 000 € + RAR.....	84 000.00 €
- Matériels divers	10 950 € + RAR	1 462.33 €
- Opération Maison de Rudelle	10 339.83 € + RAR	74 415.17 €
- Opération Terrain de sport Malet	51 586 €	
- Piste Aérorome	RAR	65 780.00 €
- Travaux Ecole publique	14 052.€	
- Travaux gendarmerie	24 382 €	
- Aménagement sécurisation du bournhou ..	851 925 € + RAR	110 000.00 €
- RD en traverse	RAR	36 085.20 €
- voirie 2015	15 000 €	
- Equipement divers RAM	RAR	2 820.40 €
- Coeur de village	RAR	16 981.80 €
- Accessibilité Bâtiment ADAP	6 000 €	

BUDGET LOTISSEMENT LES CHENES 2

15 Votants dont 4 procurations - 15 Pour

Ce budget s'équilibre

en Section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de .. 47 500.23 €
 en Section d'investissement : néant

BUDGET LOTISSEMENT LES CHENES 3

15 votants dont 4 Procurations - 15 pour

en Section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de .. 193 240.87 €

en Section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 222 219.02 €

BUDGET CCAS :

9 membres - 8 votants car un absent , et dont une procuration 8 Pour

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement uniquement à la somme de 1962.06 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

15 Votants dont 4 procurations - 15 pour

- La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 111 200.00 €

- la section d'investissement présente un suréquilibre de 5135 €, à savoir Dépenses investissement = 44 149 € - Recettes d'investissement = 49 284 €

NB : en schéma d'assainissement collectif toute nouvelle habitation ou nouveau branchement sont redevables de la participation pour le financement de l'assainissement collectif d'un montant forfaitaire de **1500 €**

BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES

15 Votants dont quatre procurations - 15 Pour

Une seule section d'exploitation qui s'équilibre à la somme de 275.27 €

Le maintien de ce budget permet aux agents communaux d'intervenir au choix des familles pour l'ouverture ou fermeture des fosses et caveaux

Précisions sur certaines lignes budgétaires :

OBJET : REACTUALISATION DU FORFAIT COMMUNAL 2015 VERSE à l'ECOLE PIRVEE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Chaque année, la collectivité recalcule le montant à servir à l'école Ste-Marie pour les enfants de maternelle et du primaire, et ce pour les primaires sur la base du prix de revient d'un enfant du public tel que cela est indiqué par la réglementation en la matière

Cette année la somme globale représente 15 890 € (somme arrondie) en baisse par rapport à l'année précédente du d'une part à la baisse des frais de chauffage et d'autre-part à une hausse de l'effectif en public. (cette somme se ventile ainsi qu'il suit : 7881.75 € en primaire et 8008.70 € en maternelle

OBJET : ECOLE PUBLIQUE : FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Adoption d'un forfait de 54 €/enfant scolarisé pour couvrir les dépenses liées aux fournitures scolaires, consommables, maintenance copieur, timbres et ce en lieu et place de l'ancien fonctionnement.

OBJET : Relecture de la délibération du 22.01.2015 concernant la DETR 2015 pour le terrain de sport de Malet afin d'harmoniser le plan de financement avec l'attribution de la subvention retenue par l'Etat

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la délibération du 22 Janvier 2015 traitant de la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour terrain de sports de Malet et Ecole Publique, qui après réception du dossier en Préfecture a reçu un avis favorable mais avec application d'un taux moindre pour le terrain de sports, à celui demandé (à savoir, la demande reposait sur 35 % du HT, il a été accordé 20 %)

Pour la complétude du dossier, la délibération doit être reprise en ces termes :

PROGRAMME : TERRAIN DE SPORTS « Stade du Rugby »

Le terrain de Malet affecté à l'usage du Rugby pour la majeure partie du temps mais également à destination des scolaires et autres manifestations ponctuelles, nécessite le changement de la main courante afin de répondre aux normes de sécurité et l'aménagement des vestiaires par la pose d'un carrelage pour répondre aux règles d'hygiène notamment.

- Pose d'une nouvelle main courante au titre de la sécurité	23 480 € HT.
- dépose ancienne de + de 30 ans « variante »	2 331. €
- Aménagement vestiaires carrelages	15 677 €

- Imprévus	1 500 €
TOTAL HT.	42 988 € soit 51 585.60 € TTC
arrondi à 51 586 €	
FINANCEMENT ENVISAGE :	
- DETR 20 %	8 597.60 €
- Fds de concours communauté sur base 34 390.40 € « 50 % »	17 195.20 €
- financement communal sur HT	17 195.20 €
+ TVA	8 598.00 €

En fin de séance Monsieur le Maire fait état des changements horaires annoncés au bureau de poste à savoir ouverture du lundi au Vendredi matin de 9 H à 12 H 30 mn et le mardi après-midi de 13 H 30 à 17 H; Il déplore cette nouvelle organisation et mentionne qu'il souhaiterait une ouverture tous les matins de 9 H à 12 H et deux après-midi, ce qui sera rappelé au représentant de la poste.

Il est précisé également que les fonds provenant des régies devront dans un avenir proche être amenés à Réquista ou La Primaube, ce qui est dommageable pour la collectivité, tant sur un plan financier que par rapport à l'emploi du temps du personnel.

Mr GAULTIER de KERMOAL a présenté une signalétique qui va prochainement être mise en place en divers sites du Patrimoine Cassagnol

Mr CANIVENQ a suggéré d'installer un défibrillateur a proximité de la Salle des fêtes

Mme Clarisse ALBINET a suggéré un petit coup de rafraichissement à l'entretien du Camping.

Le Maire - Mr COSTES Michel